



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, ordinairement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville le vendredi 5 Novembre 2010 à 18 H., sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire.

PRESENTS : M. MASSON, Maire
Mmes BENDJEBARA-BLAIS, GUILLEMARE, MATARD, M. ROGUEZ, Mme LALIGANT, MM. BELLESME, SOUCASSE Adjoints au Maire,
MM. TRANCHEPAIN, MICHEZ, Mme THOMAS, M. DAVID, Mmes LEVACHER, LECORNU, UNDERWOOD, MM. GUERZA, FROUTÉ, NALET, RABILLARD, Mme ROCHELLE, Conseillers Municipaux

ABSENTS ET EXCUSES :
M. PUJOL, Adjoint au Maire
M. BLANQUET, Mmes STEPIEN, BOURLON, ECOLIVET, BOURG, M. PELLETIER, Mme NIANG, Conseillers Municipaux

AVAIENT POUVOIRS : M. MASSON (pour M. PUJOL), Mme THOMAS (pour M. BLANQUET), Mme ROCHELLE (pour Mme STEPIEN), M. GUERZA (pour Mme BOURLON),

Monsieur NALET, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

Ensuite, Monsieur MASSON procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Dans la mesure où le quorum est atteint, la séance est ouverte.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIAL SECONDAIRE

- **Approbation des choix et des offres formulés par la Commission de Procédure Adaptée et confirmation de l'habilitation à signer les marchés donnés au pouvoir adjudicateur**

Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire, expose ce qui suit :

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de la Restructuration et extension du Centre Social Secondaire une consultation a été engagée selon la procédure adaptée pour disposer de marchés de travaux et/ou de prestations de services.

Il s'agit de marchés publics de travaux allotés dans les différents corps d'état cités ci-après :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Ossature bois et bardage
- Lot 3 : Couverture et bardage zinc
- Lot 4 : Couverture bacs acier
- Lot 5 : Etanchéité
- Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 7 : Menuiseries intérieures – ICD
- Lot 8 : Peinture
- Lot 9 : Sols souples – Carrelage
- Lot 10 : Electricité
- Lot 11 : Plomberie – Chauffage - Ventilation
- Lot 12 : VRD

Les travaux seront exécutés dans le délai global de 18 mois à partir de la date d'effet du 1^{er} ordre de service.

Dans ces conditions, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 23 juin 2010 pour permettre à des entreprises spécialisées disposant des qualifications nécessaires de mise en concurrence.

Un dossier de consultation comportant notamment la définition technique (un CCTP, un bordereau de prix, un cadre estimatif) et administrative (un CCAP, un Acte d'engagement, un Règlement de consultation) a été fourni aux entreprises qui en ont formulé la demande.

La date limite de remise des offres a été fixée au 20 juillet 2010.

Une analyse a été réalisée par le cabinet DMA et l'économiste ECHOS qui sont chargés d'assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux et prestations des opérations à réaliser par l'intermédiaire desdits marchés.

Une seconde consultation, relancée le 20 septembre concernait une remise en concurrence pour les lots 5, 6, 7, 9 et 11. La date limite de réception des offres est fixée au 11 octobre 2010.

Aussi, la Commission de Procédure Adaptée s'est positionnée lors de ses séances des 15 septembre et 20 octobre 2010 sur les propositions de classement des offres reçues et ce, de la présente manière :

Identification du lot	Entreprise retenue	Coordonnées	Montant € HT
Lot n° 1 : Gros œuvre	DORIVAL	SAINT AUBIN LES ELBEUF	223 000.00
Lot n°2 : Ossature bois et bardage	PIMONT SARL	LE NEUBOURG (27)	185 000.00
Lot n°3 : Couverture et bardage zinc	GOUJON VALLEE	ISNEAUVILLE (76)	34 813.45
Lot n°4 : Couverture bacs acier	FONTAINE	AUMALE (76)	49 000.00
Lot n°5 : E anchéité	ROUEN ETANCHE	ROUEN (76)	44 043.00
Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium	TMA	ACQUIGNY (27)	96.389,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire, rapporteur de ce dossier, et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2005 portant sur le Code des Marchés Publics,
- Vu le décret n° 2006.975 du 1^{er} Août 2006 portant sur le nouveau Code des Marchés Publics et notamment au niveau des articles 57 à 59,
- Vu l'avis émis par la Commission de Procédure Adaptée (CPA) du 5 février 2010,
- Considérant que, dans le cadre de travaux de restructuration et d'extension du Centre Social Secondaire, une procédure adaptée a été engagée pour disposer de marchés de travaux,
- Considérant que compte tenu des seuils de mise en concurrence, il a été nécessaire d'entreprendre une Procédure adaptée et ce, conformément au Code des Marchés Publics,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- de prendre note du classement présenté par la Commission de Procédure Adaptée qui a retenu les offres des entreprises mentionnées ci-dessus et d'habiliter la personne physique apte à représenter la collectivité pour signer les différents marchés de travaux relatifs à la restructuration et à l'extension du Centre Social Secondaire (le pouvoir adjudicateur de la Collectivité sera représenté par M. MASSON, Maire).
- d'autoriser M. le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.
- de dégager les crédits nécessaires au financement de cette décision, au chapitre 23 du budget principal,

DEVELOPPEMENT D'UN PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIAL SECONDAIRE AVEC LA CREATION DE LOCAUX ADAPTES AUX BESOINS DE L'ANIMATION LOISIRS ET SPORTIVE, DE LA HALTE GARDERIE DES NOVALES, DE LA LUDOTHEQUE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire, expose ce qui suit :

Au titre de l'élaboration du Plan Pluriannuel des Investissements pour la période 2010 / 2020, un projet de restructuration du Centre Social Secondaire a été envisagé afin de créer des locaux adaptés aux besoins des différentes structures communales utilisatrices des bâtiments.

Il s'agit notamment :

- De l'Animation Loisirs et Sportive (ALS)
- De la Halte-garderie « La Câlinerie »
- De la ludothèque « La Toupie »
- De l'accompagnement scolaire

Une définition des besoins a été élaborée par les équipes des quatre structures qui ont évalué depuis la création des sites en 1994. Aussi, les objectifs recherchés portent sur une amélioration de l'accueil pour les quatre structures qui ont largement évolué depuis la création des sites en 1994.

Consécutivement à l'évolution des effectifs accueillis, les aménagements de la structure halte-garderie « La Câlinerie » ont été modifiés pour obtenir le confort de l'accueil des enfants avec une intégration d'un espace pour les parents et une mise aux normes des installations.

Au niveau de l'ALS, l'équipement devra répondre aux besoins d'accueil collectif par petits groupes et individuel ainsi que de disposer d'espaces dédiés aux activités (cuisine, bricolage, laboratoire de photographies, atelier VTT, etc...).

En ce qui concerne la ludothèque, des travaux de restructuration des locaux existants avec une mise aux normes des installations et une optimisation de l'accueil des enfants et parents sont intégrés dans le projet.

Le reste des locaux (ceux de l'ancienne halte-garderie « La Câlinerie »), sera restructuré pour y installer des salles d'activité dédiés à l'accompagnement scolaire.

Ce projet intègre également des dispositions liées notamment à l'installation d'un système de chauffage avec une pompe à chaleur pour les structures, à l'installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire et solaire et de la gestion des eaux pluviales avec une cuve permettant le stockage de plusieurs mètres cubes d'eau.

Une enveloppe financière globale pour la mise en œuvre de ce projet a été identifiée et ce, comme suit :

L'équipe d'ingénierie

	Montant TTC
Le maître d'œuvre	162.656,60 €
Le contrôle technique	11.003,20 €
Le CCSP	6.619,86 €
L'étude des sols	<u>4.903,60 €</u>
Sous total	185.183,26 €

<u>Les travaux</u> (estimation de la maîtrise d'œuvre)	2.076.220,14 €
Aléas	23.920,00 €
Révisions 2010/2011	94.283,34 €
Mobiliers et équipements divers	<u>59.800,00 €</u>
Sous total	2.254.223,48 €

Publicité	2.392,00 €
Reprographie	2.392,00 €
Géomètre	4.784,00 €
Divers et imprévues	<u>2.392,00 €</u>
TOTAL GLOBAL	2.451.366,74 €

Au niveau du financement de l'opération, différentes subventions ont été sollicitées auprès des institutions suivantes :

Partenaires / cofinanceurs	montant accordée
<ul style="list-style-type: none"> • <u>La CAF d'ELBEUF</u> Aide financière d'une structure halte-garderie « La Calinerie » (montant prévisionnel du programme retenu pour Le calcul de l'aide : 512.855 € HT) 	30.490 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aide financière à l'investissement d'une structure</u> « Animation Loisirs et Sportive » (montant prévisionnel du programme retenu pour Le calcul de l'aide : 748.504 € HT) 	30.490 €
	<hr/>
	TOTAL 60.980 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'Etat au titre de la réserve parlementaire</u> Subvention d'équipement (correspondant à 3,97 % d'une dépense de 1.886.000,50 € HT)75.000 € 	montant accordé
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le Département de la Seine-Maritime</u> Concours financier pour les structures précitées 	concours sollicité 512.409,44 €
	<hr/>
Montant global des subventions	618.389,44 €

Le remboursement au titre du FCTVA sera d'un montant de 379.520,59 € et la charge résiduelle de la Commune se porte à la somme de 1.453.456,71 €.

Le financement de cette charge s'effectuera à raison de 750.000 € par le biais d'un emprunt et le reste (soit 703.456,71 €) par l'autofinancement assuré sur les années 2010, 2011 et éventuellement 2012 en fonction de la durée globale du chantier et ce, conformément au PPI précité.

Il vous est par conséquent proposé de bien vouloir approuver le projet précité ainsi que son plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour le mettre en œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire, rapporteur de ce dossier, et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'au titre de l'élaboration du Plan Pluriannuel des Investissements pour la période 2010 / 2020, un projet de restructuration du Centre Social Secondaire a été envisagé afin de créer des locaux adaptés aux besoins des différentes structures communales utilisatrices des bâtiments (ALS, halte-garderie « la Câlinerie », la Ludothèque et l'Accompagnement scolaire),
- Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il y a lieu d'approuver le programme prévisionnel des travaux et le plan de financement de l'opération,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- de bien vouloir approuver le projet précité ainsi que son plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour mettre en œuvre cette décision municipale.

A l'issue de ce dossier et dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur Jean-Marie MASSON déclare la séance close à 18 h 20 et invite les membres du Conseil Municipal ainsi que le public à prendre le verre de l'amitié.